Pau (64) : deux mineurs d'origines tchétchène et azerbaïdjanaise présentés à un juge pour «homicide volontaire» suite au lynchage d'un Burkinabé

23/05/2018 à 16h28

Le Parquet de Pau a demandé, ce mercredi, la mise en examen pour «homicide volontaire» de deux mineurs âgés de 16 et 17 ans et requis le maintien en détention. Les deux suspects avaient été interpellés dans l'enquête sur le meurtre d'un trentenaire d'origine burkinabé, survenu ce week-end à Pau lors d'une bagarre aux motifs encore mal définis. «Les deux mineurs, 16 et 17 ans, un d'origine tchétchène, l'autre d'origine azerbaïdjanaise, mais tous deux de nationalité française (…) seront présentés au juge d'instruction dans la journée pour homicide volontaire», a déclaré la procureure de la République de Pau, Cécile Gensac, lors d'une conférence de presse ce mercredi. Et d'ajouter que «l'un d'entre eux a reconnu avoir participé à la bagarre mais ne pas avoir laissé la victime pour morte, l'autre dit qu'il était présent mais qu'il n'a pas porté de coups».

La procureure a demandé un mandat de dépôt pour les deux suspects «peu loquaces» et sans casier judiciaire. La victime quant à elle avait déjà été condamnée pour «vol aggravé» et «trafic de stupéfiants» entre 2010 et 2015 selon Sud Ouest. Mais le motif de la rixe n'est pas encore établi et la

magistrate a précisé qu’il n’existait aucun lien apparent avec un trafic de stupéfiants.

(…)

www.lefigaro.fr